

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A2N EN SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE



A2N
2 rue Jean Macé
33320 EYSINES
RCS BORDEAUX 424 182 863

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A2N EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par décision unanime des associés du 31 août 2026, chargé également d'établir le rapport sur la situation de la société prévu à l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Elles ont notamment consisté à analyser les comptes annuels clos le 30 juin 2026 et l'évolution de la situation financière et de l'exploitation de la société.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels clos le 30 juin 2026, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 615 564 €, contre 1 853 201 € au 30 juin 2025, soit une baisse de 12,8 %. Le bénéfice s'établit à 53 224 €, contre 165 370 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort à 73 130 €, contre 223 687 € pour l'exercice précédent. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 575 600 €, contre 1 655 899 €. Leurs principaux postes sont les suivants :
 - Salaires et cotisations sociales : 1 188 910 € au 30 juin 2026, contre 1 237 770 € au 30 juin 2025
 - Autres achats et charges externes : 278 140 €, contre 313 198 € ;
 - Achats de matières premières et autres approvisionnements, nets de variation de stocks : 46 474 €, contre 55 438 € ;
 - Impôts et taxes : 24 276 €, contre 23 283 € ;
 - Dotations aux amortissements et dépréciations : 23 478 € contre 14 803 €.
 - Après un impôt sur les bénéfices de 19 966 €, le bénéfice net de l'exercice atteint 53 224 €.

- À l'actif, le total net du bilan s'élève à 673 179 € au 30 juin 2026, contre 876 320 € au 30 juin 2025. Il comprend notamment :
 - Un actif immobilisé net de 176 303 €, dont un fonds commercial de 103 500 €, des immobilisations corporelles nettes de 64 633 € et des immobilisations financières de 8 170 € ;
 - Des créances clients nettes de 302 741 €, après une dépréciation de 6 372 €, contre 388 406 € en 2025 ;
 - Des disponibilités de 139 743 €, contre 284 216 € en 2025 ;
 - D'autres créances de 37 942 €, de charges constatées d'avance de 12 101 € et de stocks d'approvisionnements de 4 349 €.
- Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 421 863 € au 30 juin 2026, contre 518 639 € au 30 juin 2025. Les dettes totalisent 251 317 €, contre 357 681 € à la clôture précédente.
 - Les capitaux propres comprennent un capital social de 12 500 €, une réserve légale de 1 250 €, d'autres réserves de 354 889 € et le résultat bénéficiaire de l'exercice de 53 224 €.
 - Les dettes fournisseurs s'élèvent à 25 895 €, contre 31 829 € au 30 juin 2025.
 - Les dettes fiscales et sociales atteignent 223 224 €, contre 262 592 € au 30 juin 2025.
 - Les autres dettes s'élèvent à 2 177 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nos diligences portent sur l'existence, l'appartenance et l'évaluation des éléments constitutifs du Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

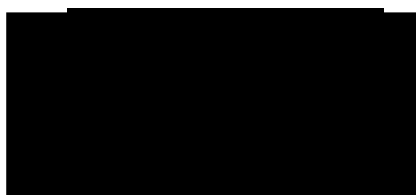
Il n'y a aucun avantage particulier stipulé au profit de personnes associées ou non.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait au Bouscat

Le 02/10/2026



Pour la SARL QUANCARD LABROUSSE

Laurent Labrousse

Commissaire à la transformation, commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale rattaché à la CRCC de Bordeaux.